

COMMUNE de LA-BROSSE-MONTCEAUX
Seine et Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 novembre 2024 à 19h00

Date de convocation : 15/12/2024

Date d'affichage : 15/12/2024

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votant : 9

Étaient présents : M. DEMELUN Alain, Maire – M. ROUX Patrice, Adjoint au Maire – M. BOURGEOIS Grégory – M. DUSSAUD Dominique – Mme PORREAUX-MAQUART Séverine – Mme DENIS Rose-Marie – Mme POMA Olga – M. CAYE Frédéric – M. JOUSSE Frédéric, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme DUFFAULT Annie, Adjointe au Maire – Mme MARCHAL Nathalie – M. LEGOUGE Pierre – Mme FLORENCE Marie-Thérèse.

Absents : Mme MEBTOUL Naouël.

M BOURGEOIS Grégory a été élu secrétaire de séance.

=====
Délibération n°31 – 2024

OBJET : *Création de deux postes d'agents recenseurs*

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 16 janvier au 15 février 2025 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière dont le montant n'est pas encore connu mais qui s'élevait en 2019 à 1444 € qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 2 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération nette de 650 € par agent ;
- prime attribuée selon les retours habitants obtenus par chaque agent recenseur : deux euros par logement dont les occupants ont effectivement répondu à l'enquête.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de créer les deux postes proposés
- de charger Monsieur le Maire de recruter les deux agents et de veiller à leur formation
- de fixer leur rémunération suivant les propositions ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
À la-Brosse-Montceaux, le 05/12/2024

Le Maire,

A. DEMELUN



CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Les formalités de publication ayant été effectuées le : 05/12/2024

Le Maire,

